

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 21 novembre 2019

Évacuation du campement de l'Estacade à Grenoble

Ce jeudi 21 novembre 2019, le préfet de l'Isère a fait procéder à l'évacuation du site dit « de l'Estacade », à proximité immédiate de la gare de Grenoble. Cette évacuation était devenue indispensable, compte tenu de la situation constatée en termes d'hygiène, de sécurité et d'ordre public.

Cette opération se fonde sur un arrêté préfectoral d'évacuation du site avec le concours de la force publique du 20 novembre 2019, pris par le Préfet de l'Isère qui, considérant que la situation n'évoluait pas, a décidé de ne plus laisser perdurer ces conditions indignes, notamment liées aux débris accumulés en l'absence de nettoyage récent.

Comme c'est le cas avant chaque évacuation, les services de l'État conduisent un recensement et un diagnostic social des personnes présentes. Ainsi, les demandeurs d'asile sont orientés en priorité vers des centres d'accueil dédiés à ce public, comme les CADA (centres d'accueil pour demandeurs d'asile). Les personnes vulnérables sont, quant à elles, orientées vers l'hébergement d'urgence, puisque les 1510 places permanentes d'hébergement d'urgence sont complétées tout au long de l'hiver, pour arriver à 2060 places et plus si nécessaires au moment du plan Grand Froid.

En revanche, les personnes en situation irrégulière ont vocation à être éloignées. Certaines abusent et détournent le droit d'asile de son usage en revenant demander l'asile alors qu'elles en ont été déboutées et qu'elles ont déjà bénéficié de l'aide au retour. Il doit être rappelé, en effet, que le droit d'asile est destiné à protéger ceux qui fuient leur pays pour des raisons politiques.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture

04 76 60 48 05

pref-communication@isere.gouv.fr



@Prefet38